

SANS-EMPLOI MAIS PAS SANS SALAIRE

ail, RSA, assurance chômage. veulent tout casser!

De Pôle Emploi à France Travail

Les allocataires du RSA, désormais rattachés à cette nouvelle institution, verront le versement du RSA (608 €) conditionné à 15 heures de travail gratuit par semaine, de « stage en entreprise » et d'accompagnement vers un hypothétique retour à l'emploi.

Cette mesure pourrait s'étendre à tous tes les demandeur euses d'emploi ainsi qu'aux jeunes inscrits dans les Missions locales et aux personnes en situation de handicap. Tou tes auront l'obligation de signer un "contrat d'engagement « qui fera la part belle aux devoirs au détriment des droits. France travail va permettre la généralisation du contrôle de tou.tes les privé·es d'emploi pour les forcer à travailler dans les secteurs dits « en tension » – dont la liste s'allonge sans fin - sous peine de se voir supprimer leurs revenus de remplacement ou allocations de survie que sont les minima sociaux.

D'autre part, les dispositifs de surveillance et de contrôle déjà à l'œuvre tendent à s'implanter massivement, tout en permettant l'ouverture d'un marché aux entreprises de conseil, ellesaussi largement sollicitées par Pôle Emploi aujourd'hui.

Par ailleurs, la nouvelle convention d'assurance chômage doit être finalisée avant la fin 2023. Des « négociations » sont en cours à la fois concernant le régime général ainsi que les annexes 8 et 10 spécifiques aux intermittent·e·s du spectacle. Le gouvernement impose 12 milliards d'€ d'économies sur 3 ans sur le fonds de l'UNEDIC pour entre autres financer France Travail.

Un grand nombre de secteurs dépendant de subventions publiques sont déjà fortement impactés (santé, culture, éducation, social...). L'ensemble des conditions de travail en sont dégradées, entraînant le départ d'un très grand nombre de travailleurs et travailleuses.

Poussé·e·s ainsi vers un chômage diminué, dans l'incapacité de retrouver un poste qui réponde à des conditions décentes d'emploi, ou vers le RSA, car dans l'impossibilité d'ouvrir des droits suite aux dernières contre-réformes. Ces dernières, additionnées à la création de France Travail, aggraveront profondément la situation économique d'un grand nombre de travailleurs et de précaires. En clair le projet de loi "Plein emploi" sera bel et bien celui du plein emploi précaire, tel que l'a rêvé le MEDEF.

Nous refusons toutes mesures d'économie impactant les travailleurs et travailleuses, déjà en souffrance et en grande précarité, qui visent à casser nos droits sociaux.

ENGLINE LE JUNE LE JUN

Nous revendiquons

- L'abrogation de toutes les dernières contre-réformes chômage ayant détérioré les droits des travailleurs et travailleuses (avec ou sans-emploi)
- Des indemnités chômage pour tou·te·s les sans-emploi avec ou sans papiers et dès 18 ans (au minimum du SMIC) mais aussi pour les travailleur/euses qui perdent leur emploi, la continuité de leurs salaires pour une durée minimale de 36 mois, quelle que soit la durée d'emploi et la durée de cotisations préalables.

LES CAPITALISTES NOUS PRIVENT D'EMPLOI, IMPOSONS LE MAINTIEN DU SALAIRE

- La suppression du conditionnement du RSA et son augmentation pour l'ensemble des territoires et son extension pour les 18-25 ans en guise de ler pas...
- L'arrêt des suppressions de cotisations sociales, qui mettent à mal les caisses de l'Unédic et de la Sécurité sociale (20 milliards / an et 80 milliards d'€ en 2021 année du Covid) et l'augmentation de la part patronale.
- L'arrêt des contrôles, pressions et persécutions sur les chômeur·se·s et les allocataires du RSA
- Le contrôle et la gestion totale de l'assurance chômage par les 100 concerné-e-s les travailleur-euse-s avec ou sans emplois
- Une solidarité vis-à-vis des travailleur-euses de Pôle Emploi face à son démantèlement.

Le savais-tu?

36% des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisé et 50 % des intermittent·es n'ouvrent pas de droits à l'intermittence. L'assurance chômage relève de la solidarité interprofessionnelle. Tou·te·s les salarié·e·s en CDI, CDD, intermittent·e·s de l'emploi ou du spectacle, cotisent dans la même caisse. Nous sommes donc tou·te·s concerné·e·s.

Plus que jamais, face au chômage de masse, nous avons besoin d'une assurance qui protège tout le monde

C'était comment avant?

Jusqu'en 1979 l'allocation de base était servie pour 12 mois (renouvelable jusqu'à 36 mois) pour les salarié·es au chômage ayant cotisé 3 mois durant les 12 derniers mois sans distinction de filière. L'indemnisation n'était pas modulée par la durée de cotisation préalable.

De plus, il n'était pas nécessaire de justifier d'une recherche active d'emploi.





